

40551 **Osmium(VIII) Oxyde**

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

Osmium(VIII) Oxyde

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

Identification de la société ou compagnie:

LAURYLALAB

5 rue Charles Martin

BP 90

69192 Saint Fons Cedex

Tél. 04 72 89 54 55

e-mail: laurylab@wanadoo.fr

Fax : 04 72 89 58 16

2. Identification des dangers

Très toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.
Provoque des brûlures.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Osmium(VIII) Oxyde

Formule: O_4Os M.=254,20 CAS [20816-12-0]

Numéro CE (EINECS): 244-058-7

Numéro d'indice CE: 076-001-00-5

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder immédiatement à la respiration artificielle. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés. Extraire le produit avec un morceau d'ouate imprégné de polyéthylène glycol 400.

	4.4 Yeux: Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. 4.5 Ingestion: Provoquer des vomissements. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin. Lavage d'estomac. Administrer une solution de charbon actif à usage médical.
	5. Mesures de lutte contre les incendies 5.1 Moyens d'extinction appropriés: Eau. Mousse. Poudre sèche. 5.2 Moyens d'extinction qui NE doit PAS être utilisés: ----- 5.3 Risques particuliers: Favorise la formation d'incendies. Conserver éloigné de substances combustibles. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former. 5.4 Equipements de protection: -----
	6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel 6.1 Précautions individuelles: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler la poussière. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts. 6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage: Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau. Effectuer l'opération avec un maximum de précautions.
	7. Manipulation et stockage. 7.1 Manipulation: Manipuler sous une hotte aspirante. 7.2 Stockage: Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Accès limité, seulement autorisé à des techniciens.
	8. Contrôles d'exposition/protection personnelle 8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limite d'exposition:

VLA-ED: 0,0002 ppm ou 0,002 mg/m³
VLA-EC: 0,0006 ppm ou 0,006 mg/m³
TLV-TWA: 0,0002 ppm ou 0,0016 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

Utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre A. Filtre P.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail. Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le lieu de travail. Ne pas inhaler la substance.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive du équipement, compte tenu du niveau et de la durée du contact.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect:

Solide jaune.

Odeur:

Caractéristique.

pH X6 (25 g/l)

Point d'ébullition: 130°C

Point de fusion: 40,6°C

Pression de vapeur: (20°C) X10 mba

Densité (20/4): 5,1

Solubilité: 72,4 g/l dans l'eau à 25°C

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Hydrocarbures non saturés. Aluminium. Métaux. Substances inflammables. Agents réducteurs.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

11.	Gaz toxiques. 10.4 Information complémentaire: Sensible à la chaleur.
	11. Information toxicologique: 11.1 Toxicité aiguë: DL₅₀ oral rat: 15 mg/kg DL₅₀ oral souris: 162 mg/kg DL₅₀ intra péritonéal souris: 13,5 mg/kg CTLo inh homme: 0,133 mg/m³ CLLo inh rat: 40 ppm/4h 11.2 Effets dangereux pour la santé: Toxique par ingestion, inhalation et par absorption au travers de la peau. Il est indispensable de prendre des contre-mesures immédiates. Par inhalation des vapeurs: Irritation des muqueuses, toux, difficultés respiratoires. Peut provoquer Oedème dans le tractus respiratoire En contact avec la peau: Irritations, brûlures. Par contact oculaire: Irritations, brûlures. Par ingestion: Irritations, brûlures, diarrhées, troubles gastro-intestinaux, problèmes rénaux. D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter.
	12. Information Ecologique 12.1 Mobilité : ----- 12.2 Ecotoxicité : 12.2.1 - Test EC₅₀ (mg/l) : ----- 12.2.2 - Milieu récepteur : Risque pour le milieu aquatique = ---- Risque pour le milieu terrestre = ---- 12.2.3 - Observations : Données écotoxiques non disponibles. 12.3 Dégradabilité : 12.3.1 - Test :----- 12.3.2 - Classification sur dégradation biotique : DBO₅/DCO Biodégradabilité = ---- 12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : ----- 12.3.4 - Observations : ----- 12.4 Accumulation : 12.4.1 - Test :

12.4.2 - Bioaccumulation :

Risque = -----

12.4.3 - Observations :

Données non disponibles.

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: OSMIUM OXYDE

ONU 2471 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: I

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: OSMIUM OXYDE

ONU 2471 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: I

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: OSMIUM OXYDE

ONU 2471 Classe: 6.1 Groupe d'emballage: I

Instructions de l'emballage: CAO 608 PAX 608

15. Information réglementaire

15.1 Etiquetage selon REACH

Symboles: **Q**

Indications de danger: Très toxique

Phrases R: 26/27/28-34 Très toxique par inhalation, contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures.
Phrases S: 7/9-26-45 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Numéro d'indice CE: 076-001-00-5

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 1 16.04.08
Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 8.
Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.